



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Sarah Channell, greffière-trésorière de la municipalité du Canton de Gore:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Gore, qui se tiendra le mercredi 1er octobre 2025, à 19 h, au Centre communautaire Trinity situé au 2, chemin Cambria à Gore (QC), le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante, relative aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Numéro	Immeuble visé	Nature de la demande
2025-14	28, chemin Shrewsbury LOT 5 080 086	La demande de dérogation mineure est de permettre la construction d'un cabanon à 6,10 m de la ligne de front au lieu du minimum requis de 50 m dans la zone Ru-13.

Donné à Gore, Qc.
Ce 15e jour de septembre 2025



Sarah Channell
Greffière-trésorière